

## L'U.D.O.T.S.I Alpes-Maritimes

Diagnostic et préconisations sur l'outil taxe de séjour



Avec 10 millions de visiteurs par an et plus de 50 millions de nuitées touristiques, le département des Alpes-Maritimes est un territoire phare du tourisme français.

Les villes de Nice, Cannes, Antibes, Menton participent largement à la renommée internationale du département. Il faut y ajouter l'arrière pays qui avec 500 000 visiteurs par an présente un important potentiel touristique.

L'Union Départementale des Offices de Tourisme et des Syndicats d'Initiative (UDOTSI) a souhaité valoriser la taxe de séjour pour pérenniser le financement de ses territoires touristiques.

Malgré un produit total important, seulement 24% des communes l'ont institué, soit 50% des communes littorales et 20% des communes du Moyen et Haut pays. L'harmonisation de la taxe de séjour sur l'ensemble du département, favoriserait notamment le développement touristique du Moyen et du Haut Pays et renforcerait le financement des Offices de Tourisme.

En 2004, Cartedhote.net est retenue pour fournir une étude complète sur la taxe de séjour dans les Alpes-Maritimes. Cette étude poursuivait deux objectifs :

- Réalisation d'un audit complet de la taxe de séjour, état des lieux et potentialités.
- Préconisations et conseils pratiques, pour optimiser sa collecte et améliorer sa gestion.

### Des chiffres significatifs

**14,7 millions d'euros** : C'est le potentiel de taxe de séjour des 133 communes ayant une activité touristique dans les Alpes-Maritimes.

**4,9 millions d'euros** : C'est le manque à gagner des 40 collectivités locales du département qui ont déjà voté la taxe de séjour.

**...9,1 millions d'euros** : C'est le produit collecté en 2002 par ces collectivités. Le rendement de **65 %** nous indique que le département possède une marge de progression importante.

**L'étude a révélé plusieurs points sensibles** : un potentiel départemental largement sous-exploité (seulement 30% des communes ont institué la taxe de séjour), des disparités dans le recouvrement de la taxe de séjour entre les communes de l'arrière pays et les communes littorales, des difficultés de recouvrement et de compréhension de la taxe de séjour au niveau communal.



### Taxe additionnelle départementale.

Au niveau départemental, Cartedhote.net propose d'instituer une taxe additionnelle de 10% à la taxe de séjour. Son produit doit être affecté au développement touristique du département.

Le département des Alpes-Maritimes souhaiterait utiliser cet outil de financement pour harmoniser le développement touristique à l'ensemble du département, en accompagnant l'essor de l'arrière pays.

**910 000 Euros**

C'est ce que rapporterait la taxe de séjour additionnelle départementale avec le niveau de perception actuel.

**1 400 000 Euros**

C'est le potentiel de recettes de la taxe de séjour additionnelle départementale en optimisant la perception sur l'ensemble du département.

## Propositions pour une meilleure collecte.

La taxe de séjour pose de nombreuses problématiques aux collectivités locales qui la gèrent.

Cartedhote.net a apporté son expertise à l'UDOTSI afin de mettre en œuvre de bonnes pratiques, qui sont à la base d'une gestion efficace et transparente de la taxe de séjour.

Pour cela plusieurs points sont à développer, parmi eux :

- **Optimiser** la gestion de la taxe de séjour (régime du réel, taxe de séjour perçue à l'année...)
- **Généraliser** la perception de la taxe de séjour à l'ensemble des communes touristiques, en priorité celles possédant un office de tourisme.
- **Affecter** la taxe de séjour aux offices de tourisme.
- **Mutualiser** lorsque c'est possible, les moyens de gestion, voire les produits de la taxe de séjour, notamment en développant la coopération intercommunale.

## Renforcer la gestion touristique locale

L'UDOTSI souhaite optimiser la gestion touristique locale en systématisant l'affectation de la taxe de séjour aux Offices de Tourisme.

Dans un premier temps, cela permettrait de mobiliser les acteurs locaux autour d'un projet touristique commun et de créer un consensus autour de la taxe de séjour.

Ensuite, cette situation garantirait l'autonomie des Offices de Tourisme et augmenterait leur influence sur l'économie touristique locale.

Enfin, les Offices de Tourisme possédant des budgets plus importants pourraient mener des actions concrètes au service du développement touristique local.

### Affecter la taxe de séjour aux offices de tourisme ?

Cette affectation est conforme aux contraintes réglementaires.

De plus, elle est particulièrement **lisible pour le touriste** comme pour les professionnels locaux.

Enfin, elle permet de s'appuyer sur la structure pour **associer l'ensemble des partenaires locaux** à sa gestion et à son affectation.

## Dynamiser l'arrière pays



Au delà de l'amélioration du rendement (4,9 millions d'euros à gagner), la généralisation de la taxe de séjour est un point de travail important dans les Alpes-Maritimes.

L'UDOTSI souhaite augmenter le poids de la taxe de séjour dans les collectivités locales de l'arrière pays.

Ce territoire en plein essor ne dispose pas d'infrastructures touristiques suffisantes (transports, infrastructures routières, Offices de Tourisme...) pour pérenniser son développement. Avec près d'**1 millions d'euros de potentiel**, la taxe de séjour est une solution pour le financement touristique de ce territoire.

Les préconisations de Cartedhote.net s'appliquent donc en priorité aux collectivités locales du Moyen et du Haut pays pour qu'elles instituent et gèrent plus efficacement la taxe de séjour.

**Créée en 2001, Cartedhote.net est une société d'ingénierie touristique spécialisée dans le Tourisme et les Technologies de l'Information qui accompagne les territoires dans leur stratégie de développement touristique local, en suscitant l'adhésion de l'ensemble des acteurs économiques locaux.**  
Avec son équipe qui développe une approche "solution" allant de l'étude de définition à l'exploitation en passant par la réalisation, Cartedhote.net est reconnue pour son expertise technologique et son caractère opérationnel par des organisations nationales soutenant le développement local et a noué des partenariats avec des spécialistes.  
Cartedhote.net a déjà mis en œuvre plus de 40 cartes d'hôte (Vallée de Chamonix Mont-Blanc, Saint Jean de Luz, Piémont Oloronais, PNR du Vercors...) et travaille avec des collectivités territoriales (CRT, CDT, UDOTSI...).

**Adresse :** 7, rue des Beaux Tailleurs - 38000 Grenoble

**Tél :** 04.76.44.90.89

**Fax :** 04.76.44.00.41

**Mail :** info@cartedhote.net - **Web :** www.taxedesejour.net / www.cartedhote.net